# DU GOÛT AU DROIT

## Nathalie Kosciusko-Morizet

e paysage est un tout. Et, depuis fort longtemps, les disciplines assemblées ou chacune à leur tour travaillent au répertoire des mots pour le réduire en un périmètre, fournir une définition. Le sujet est immense et d'importance. Il s'inscrit dans cette relation quotidienne à l'espace, ce lieu que nous traversons, que nous qualifions, dont nous avons une intime interprétation.

#### HOMME ET PAYSAGE: L'APPRENTISSAGE DU GOÛT

Notre paysage est sans bornes. Sa couleur, son grain se modifient sans cesse, il est à notre proximité et surgit, grâce aux technologies dont nous sommes entourés, même quand il est si lointain. Il est dans notre totalité et dans notre intimité. \* Tout est dans mon lieu , disait récemment Édouard Glissant, - mais je ne peux en faire le tour car il est l'univers. - Par cette singularité, il rejoignait Picasso écrivant - qu'on ne délimite pas la matière, on ne la copie pas davantage, on laisse les objets imaginés revêtir des apparences réelles -.

Le paysage est cette matière si particulière qu'il est là, immédiat, exposé à nos sens, ouvrage de la nature et, dans le même temps, il est sujet, objet d'interprétation, il se prête à la l'ecture. Cézanne écrit que « le paysage se presse en moi, et je suis sa conscience «. Cette difficulté, cette dialectique du paysage, parce qu'elles passent par une infinité de motifs de représentation, appellent une pédagogie très particulière, un façonnage et une révélation du goût. Mais le problème du paysage est en réalité sans cesse escamoté.

Aux frontières de notre culture, dans une relation complexe avec la nature, le paysage doit être restitué, réappris. Il se joue des métaphores et s'expose aux métamorphoses. Le paysage existe-til ? Où est la part de l'imaginaire ? \* Il est des lieux où souffle l'esprit \*, écrit Maurice Barrès. \* Combien de fois, au hasard d'une heureuse et profonde journée, n'avons-nous pas rencontré la lisière d'un bois, un sommet, une source, une simple prairie, qui nous commandaient de faire taire nos pensées et d'écouter plus profond que notre cœur ! Silence ! Les dieux sont ici ! \*

Il y va du goût, d'un goût travaillé, d'un apprentissage, d'une invention, de cette relation au sublime qui donne au quotidien sa profondeur, à la vie son sens, qui résonne si fort et dont témoigne Kant quand il écrit • ce que, préparés par la culture, nous nommons sublime, apparaîtra à l'homme grossier, sans éducation morale, simplement comme effrayant • Faire du paysage un sujet. Considérer, comme John Ford, que la véritable star de ses films a toujours été le paysage. À l'envers du refus de Robbe-Grillet de l'idée • pananthropique • Pour une lecture charnelle du paysage. Parce que, entre un paysage objet ou sujet, se glisse sa lecture. Tout le paysage est là, dans le regard, au travers de cette fenêtre qui met, au cours du quattrocento, le paysage en perspective.

C'est ce regard qu'il faut apprendre, exercer, auquel il faudrait donner un sens. Ce goût du paysage doit investir l'espace public et l'espace juridique.

## LE CHOIX DU PAYSAGE : SEPT POLITIQUES

Le paysage devrait être une obsession, un réflexe, une détermination. On pourrait vite imaginer un slogan : • Touche pas à mon paysage ! • Mais ce serait faire fi de la complexité de ce dont on hérite, de ce que l'on construit et du hasard. Les risques pointent : préserver, protéger, sauvegarder et l'on peut basculer dans une vision patrimoniale, par trop conservatrice du territoire. Il y a aussi une part aux bons sentiments et la politique a ses étrangetés : Ségolène Royal ne s'est-elle pas autoproclamée • ministre du Paysage • ?

Les politiques du paysage peuvent s'égrainer comme des mots.

#### Curiosité

Comment instituer un partage du beau, de l'utile, au travers d'une manifestation aussi plurielle, aussi singulière des goûts ? Car, un paysage n'existe pas d'emblée, il est apprécié, jaugé, encadré. La curiosité est une politique dans la mesure où elle commande une démarche, une façon de voir.

L'approche, la quête bâtissent un itinéraire. Maupassant en presque dix années (1881-1890) par des allers-retours vers le Maghreb signe, dans le Gaulois et la Revue des Deux Mondes, des récits de voyage qui sont autant d'invitations à découvrir des paysages. Yves Bonnefoy interroge le lieu, construit « l'expérience d'appartenir à la terre, de vivre selon ses rythmes », il ouvre la porte vers le paysage, nous engage à le suivre sans presque jamais le dénommer, il cherche le « vrai lieu ».

La curiosité efface la hiérarchie des lieux et appelle une politique de la découverte permanente.

#### Adhésion

La détestation et la laideur ont peu de place. Pour une politique du paysage, la prudence est un maître mot, un indicateur. En lisant un paysage, un filtre fait de croyances, de codes esthétiques et d'espaces imaginaires broie l'image première. Sans compter sur notre géographie mentale, sur l'impact du paysage sonore ou olfactif.

Pour qualifier de remarquable un paysage, l'adhésion est indispensable. Mais, demain, ne serons-nous pas conduits à faire

des parkings d'hypermarchés un endroit du beau, comme Edward Hopper nous y invite, en évoquant la route américaine et ses stationsservice?

#### Conservation

Le paysage est toujours une invention historique. Que de mélanges! Comment prononcer l'anathème contre un végétal étranger? Que conserver? Sans l'aléa de la création paysagère, nous n'aurions ni la giroflée, ni le bégonia, ni le romarin, ni la pêche... ni le vignoble bourguignon.

Comment dès lors imaginer un contrat naturel, un respect trop figé de la nature? Sur l'île du Ponant, le Conservatoire du littoral prononce une liturgie en trois temps : lande, roche et eau. Que doit-on faire du pin dont l'ombre est si propice au repos, à la rencontre? La conservation est une politique subtile.

#### Transformation

Un paysage se déchiffre. Comme l'écrit Péguy : • On obtiendrait de singuliers résultats si l'on savait regarder le pays habituel d'un regard inhabitué. • Et puis quel regard ? À Deauville, aujourd'hui, on se regroupe, on se bat pour sauver des folies du XIX<sup>e</sup> siècle, des isbas, des turqueries sur le front de l'Atlantique...

Que dire de la progression des superficies goudronnées ou bétonnées qui, en cinquante ans, auront couvert une étendue large comme la Lorraine, des friches, de la perte des meilleures terres sur lesquelles nous posons nos planchers et sur lesquelles nous circulons, où l'on aménage d'immenses parcs d'attractions, des zones artisanales, des centres commerciaux, de l'extension de la forêt, mais aussi de sa disparition en fumée, de la disparition des bruyères corréziennes, du Bocage vendéen...

Alors, bien sûr, il y a lieu de protéger. Ce que l'on a fait à partir de 1930, par classement, par inscription, par constitution, après-guerre, de · réserves naturelles ·. Mais la protection transforme aussi l'usage de l'espace préservé. Il devient objet d'une consommation de masse. Il faut faire de la transformation une politique en soi, accepter le paradigme que nous propose Alain Roger : · La laideur n'est jamais définitive, jamais irréparable et l'histoire nous

montre que l'art peut toujours la réduire, la neutraliser, la métamorphoser. » Mais cette transformation s'apprend.

#### Modèle

Le paysage est trop vivant, trop paradoxal pour que la régulation le fige en un modèle définitif. À la pointe du Raz, il y avait un petit hôtel où l'on pouvait venir pour s'enivrer du paysage grandiose. Il a été détruit. Le paysage sera-t-il plus beau sans ce grain de beauté?

Et le modèle prend toute sa valeur lorsque nous prenons conscience de l'existence même du paysage : les guides de proximité permettent ce travail de défamiliarisation cher à Georges Perec. Prendre de la distance, s'éloigner de l'immédiat, c'est alors faire naître le paysage. Mais l'immersion produit le même effet : le parvis de la cathédrale de Chartres a été construit au XIX<sup>e</sup> siècle, le détail à découvrir comme une bande dessinée avait plus de valeur que la surprise de ces clochers élancés dans la brume beauceronne.

Nous n'échapperons pas à une politique de modélisation du paysage, mais ayons quelque méfiance pour les archétypes : la plage est née à Brighton comme lieu et usage entre 1750 et 1755. Tout s'exporte...

## Citoyenneté

Y a-t-il un droit à jouir des paysages ? L'interpellation citoyenne enfle jusqu'à la démesure, jusqu'à annoncer la • mort du paysage •, alors que nous assistons à une prolifération pléthorique de qualifications paysagères. L'incertitude esthétique qui égare les comportements hâtivement baptisés de citoyens laisse croire à une crise du paysage. Notre vision s'enferme dans un • recours nostalgique à des modèles bucoliques [...] des paysâgés •. Notre regard ne se porte pas assez vers nos complexes industriels – le travail de Patrick Bouchain sur l'usine Lu de Nantes –, nos cités futuristes – Shanghai illustre un urbanisme en création permanente –, la puissance paysagère d'une autoroute...

L'homme politique est confronté au beau paysage, à son évaluation, à son exposition. Il est l'acteur vital du paysage. À lui revient le choix du cadre de vie, du cadre de vue – dans les Côtesd'Armor, il décide de réhabiliter chaque année 50 kilomètres de bocage –, à lui de rendre le paysage humain, à lui l'arbitrage entre mémoire et modernité, à lui d'apprécier jusqu'à quel point l'indigène, dont il est l'élu, est imaginaire – une paillote sur le littoral corse est-elle légitime comme outil de sociabilité ou illégale comme portant atteinte à un culte de naturalité ? –, à lui de provoquer l'apparition du non-lieu – la rue piétonnière qui se reproduit à l'identique dans toutes les villes... Le paysage devient une cause citoyenne... complexe.

#### Enracinement

 Un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle, à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments de l'avenir.
C'est là que Simone Weil place l'enracinement. Ce lien est au cœur de notre relation au paysage.

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, le paysage est révélé, décrété par le voyageur. Désormais, la relation entre le natif et le migrant bouge : 9 % des résidences secondaires sont héritées. Plusieurs attentes se manifestent : une véritable euphorie de l'évasion, une nécessité d'implantation, une esthétisation de l'enracinement. Évidemment, tout cela s'accompagne d'un fétichisme de l'enracinement. Derrière le paysage naît un marché fabriqué de nostalgies, de crispations muséales dont les écomusées témoignent souvent à contresens de la volonté de ceux qui les animent.

### LE PASSAGE VERS LE DROIT AU PAYSAGE

## Paysage et environnement

La confusion n'est pas systématique. Elle peut même être refusée. Alain Roger considère - qu'il convient de distinguer systématiquement ce qui a trait au paysage et ce qui relève de l'environnement -, refusant le concept d'- écologie du paysage - bâti, dès 1990, par Lucien Chabason et Jacques Theys. - Un paysage n'est jamais naturel, mais toujours culturel. -

Le droit est moins sévère. L'action publique insère parmi ses grands chantiers la dimension paysagère : la reconquête des estives ; la gestion des forêts ; la transformation des friches industrielles du Nord-Pas-de-Calais ; les concertations pour l'intégration paysagère dans les équipements autoroutiers — l'A83 dans le Marais poitevin ou l'A85 détournée de Langeais — ; le programme • Châtaigneraie limousine • qui veut restaurer un type paysager en voie de disparition depuis un siècle au sud de la Haute-Vienne ; la composition paysagère dans le Sdrif (Schéma directeur de la région d'Île-de-France)...

## L'élaboration d'un droit public du paysage

Le droit du paysage se détache néanmoins du droit de l'environnement. Deux périodes illustrent cette novation du droit. La première débute avec une décision de Napoléon III de préserver la forêt de Fontainebleau. Mais l'épisode juridique décisif est celui de la loi de 1906 sur les sites et les monuments naturels de caractère artistique, qui suit la création en 1901 de la Société de protection des paysages de France. Nous sommes dans une logique de classement, de mise en cause du caractère absolu du droit de propriété, poursuivie par la loi du 2 mai 1930.

Le pas est gigantesque. Victor Hugo l'emporte : il y a l'usage et la beauté du paysage, une beauté qui est à tout le monde (il écrivait • guerre aux démolisseurs • dans la Revue des Deux Mondes de 1832). Mais nous sommes pour partie restés dans un régime de protection qui s'apparente à celui des monuments historiques. Cette dimension figure toujours dans le nouvel article L 200-1 du Code rural issu de la loi Barnier du 2 février 1995 : • Les paysages [...] font partie du patrimoine commun de la nation. • Les lois du 10 juillet 1976 et du 3 janvier 1977 affichent les principes d'un droit des paysages : • La protection du paysage est d'intérêt général • ; • Le respect des paysages naturels ou urbains • est d'intérêt public. Mais, et c'est la limite de l'évolution de ce droit public, il n'est qu'un droit des paysages (des paysages remarquables, hors du commun) et non un droit du paysage.

Le paysage n'est pas la matière de ce dispositif législatif. Tout cela apparaît clairement dans cette architecture juridique des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, du Conservatoire du littoral, des réserves naturelles, des forêts domaniales, des arrêtés de biotopes ou des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)..., mais c'est aussi vrai pour le POS, le Règlement national d'urbanisme...

En revanche, avec la loi du 1er janvier 1993, la priorité est donnée à une « fonction paysagère ». On entre dans une deuxième phase de constitution d'un droit du paysage que confirme la loi du 2 février 1995 et qui est mise en œuvre par les directives paysagères, instrument de planification des paysages. Cela ouvre une ère juridique nouvelle avec les plans, les contrats de paysage, la labellisation du paysage de terroir, l'ouverture vers des partenariats nouveaux... Le droit du paysage devient l'outil même d'une modernisation de notre environnement juridique.

## À chacun un droit pour son paysage

À l'extérieur du périmètre du sujet de droit, loin de lui, le paysage peut se qualifier, s'ordonner. Au jour le jour, il est un fait social, un élément patrimonial, plus éloigné de l'intérêt général. Pourtant, c'est au moment où l'on bascule de la notion de bien public à une composante d'un bien privé que le droit au paysage s'insère parmi les obligations, et trouve sa place en droit civil, que la notion de contrat naturel prend corps.

À ce stade, tout concourt à limiter la portée d'un droit au paysage. Ce droit personnel vient buter contre la responsabilité pour trouble de voisinage. Cette théorie, riche d'applications contemporaines, apparaît avec un arrêt de la Cour de cassation de 1844 relatif à une pollution industrielle. La jurisprudence de façon régulière se fonde sur l'existence du dommage. Or, l'évaluation du dommage pour perte ou détérioration du paysage est délicate. La réparation du dommage – lié pour l'essentiel à une construction – est difficile, et il suffit de constater les limites mêmes de la remise en l'état en matière d'urbanisme alors que l'on se situe en matière pénale.

Le paysage est donc encore en situation de grande insécurité juridique : pour que le trouble soit anormal, il lui faut dépasser un seuil de gravité. La perte d'ensoleillement, d'un panorama, la Cour de cassation l'admet, s'il y a privation, dès 1965. En revanche, il faut attendre 1995 pour que soit affirmée la possibilité de trouble à

l'esthétique du paysage avec l'entrée en activité d'une carrière altérant « l'harmonie de la ligne de crête et des champs masqués en partie ». Voilà l'avancée attendue, la situation de trouble paysager grave. La jurisprudence devrait poursuivre cette affirmation d'un droit au paysage.

Remarquable et souvent lointain, proche et désormais indispensable, le paysage conquiert l'espace juridique. Ainsi s'opère le passage du droit du paysage à un droit au paysage.

Après l'apprentissage du décideur politique et l'apprentissage du juge, le paysage doit encore gagner la guerre du goût. Alain Corbin reprend cette interrogation du président de la République à des jeunes pour savoir comment ils se définissaient ; ils lui ont répondu : • Nous sommes la génération-brouillard. • Sans rejoindre Sully Prudhomme, qui présentait le paysage en 1901 comme le • visage de la patrie, inspirateur, éducateur original et permanent du goût •, le paysage peut être cet outil, l'instrument d'une pédagogie complexe et riche qui trace les lignes d'horizon.

À l'instant où nous prenons intimement conscience de la mondialité, où nous sentons intuitivement qu'il va nous falloir faire sourdre une poétique nouvelle, le paysage, parce qu'il est au cœur de notre identité, de notre singularité, de notre manière de voir, peut être le témoin d'une grande insurrection de notre imaginaire.

Nathalie Kosciusko-Morizet \*

<sup>\*</sup> Ancienne élève de l'École polytechnique, ingénieur des Eaux et Forêts, responsable de l'environnement à la Direction des études du RPR. Nathalic Kosciusko-Morizet a publié - Pourquoi une charte de l'environnement ? Une charge pour quoi faire ? La révolution tranquille de l'écologie - in Une certaine idée, n° 11, 3º trimestre 2001.